



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2025

**Nutri-Score : Catherine Vautrin, Annie Genevard, Eric Lombard, Yannick Neuder et Véronique Louwagie signent l'arrêté du Nutri-Score tout en demandant une démarche d'amélioration continue du dispositif**

- **Un engagement commun pour la santé et l'alimentation**

**Un Français sur deux est en situation de surpoids ou d'obésité aujourd'hui**, avec des inégalités sociales et territoriales très fortes. **La santé et l'alimentation sont indissociables**. Une alimentation équilibrée, sûre, saine et diversifiée est essentielle pour garantir une bonne qualité de vie, maintenir une forme physique satisfaisante et prévenir les maladies chroniques. Dans ce contexte, les ministres Catherine Vautrin, Annie Genevard, Eric Lombard, Yannick Neuder et Véronique Louwagie partagent un engagement commun pour promouvoir ce modèle alimentaire en le rendant accessible à tous.

- **La reconnaissance des efforts de l'industrie agroalimentaire**

**Les ministres saluent les efforts continus de l'industrie agroalimentaire pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits**, notamment en réduisant la teneur en sel, en sucre et en graisses. Ces démarches sont essentielles pour améliorer la santé des citoyens et lutter contre les maladies liées à une mauvaise alimentation. **L'objectif est de co-construire de nouveaux accords collectifs avec l'ensemble des acteurs**.

Ils demeurent engagés à soutenir l'industrie agroalimentaire dans sa transition vers une alimentation plus saine, tout en préservant la diversité et l'excellence de nos savoir-faire et de nos produits nationaux.

- **Le Nutri-Score : un système au service des consommateurs à perfectionner**

Adopté en France depuis octobre 2017, **le Nutri-Score constitue aujourd'hui un outil de santé publique au service des consommateurs : il a pour objectif d'éclairer les choix et d'encourager une alimentation plus favorable à la santé**.

Six autres pays (Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, et Suisse) ont également choisi d'adopter le système. Ils assurent une gouvernance transnationale du Nutri-Score afin de faciliter son usage par les industriels et garantir son efficacité pour les consommateurs dans tous les pays concernés. D'autres pays (Autriche, Finlande) sont également intéressés par la démarche et participent activement à cette gouvernance en tant qu'observateurs.

Dans le cadre de cette gouvernance, un comité scientifique d'experts indépendants a mené une évaluation complète des modalités de calcul du système pour proposer des évolutions sur la base de la littérature scientifique et des contributions des parties prenantes (associations de consommateurs, acteurs économiques, etc.).

Les évolutions prévues par cet arrêté permettent notamment d'améliorer la différenciation entre les aliments selon leur teneur en sel et sucres et celle entre les aliments complets riches en fibres et leurs alternatives raffinées. Elles améliorent en outre la classification des poissons gras (sources d'oméga 3) et des huiles moins riches en acides gras saturés ainsi que la différenciation entre les boissons selon leur teneur en sucres tout en prenant en compte la présence d'édulcorants pour limiter leur usage en substitution du sucre.

Les acteurs économiques engagés dans la démarche, s'ils le souhaitent, disposent d'un délai de deux ans pour mettre à jour leurs emballages et apposer le nouveau Nutri-Score. Afin de faciliter son déploiement et son appropriation, le Gouvernement porte une attention particulière à l'accompagnement de ces opérateurs économiques et à la pédagogie auprès des consommateurs. **Les ministres seront attentifs à ce que ce système fondé sur le volontariat qui a pour but d'informer les consommateurs, ne nuise pas aux produits issus de la richesse de nos terroirs et symboles de notre patrimoine culinaire.**

**Ces produits sont en effet notés défavorablement par l'algorithme du Nutri-Score** calculé à partir d'une quantité de 100g ou 100 ml de produits, **bien qu'ils offrent des bienfaits nutritionnels reconnus lorsqu'ils sont consommés selon les repères nutritionnels** sur <https://www.mangerbouger.fr/> et ceci dans le cadre d'une alimentation variée équilibrée.

**Compte tenu des enjeux impératifs de santé publique les ministres ont décidé de signer l'arrêté modifiant les règles de calcul du Nutri-Score tout en restant vigilants aux effets de bord** qu'il engendre pour les produits issus du savoir-faire français. Il sera demandé aux ministères concernés d'étudier ces effets potentiels et d'initier au niveau Européen des échanges pour voir comment mieux les prendre en compte, et ce, afin de renforcer l'efficacité globale du dispositif.

**Des campagnes de communication seront également déployées par Santé Publique France à compter de juin 2025** pour compléter l'information des consommateurs en ce sens, par exemple pour souligner les bienfaits des produits laitiers au sein d'une alimentation équilibrée.

**Contacts presse :**

Cabinet de Catherine Vautrin : 01 40 56 60 23 - [sec.presse.tssf@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.tssf@social.gouv.fr)

Cabinet d'Annie Genevard : 01 49 55 59 74 - [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Cabinet d'Eric Lombard : 01 53 18 41 20 – [presse.mefsin@cabinets-finances.gouv.fr](mailto:presse.mefsin@cabinets-finances.gouv.fr)

Cabinet de Yannick Neuder : 01 87 05 97 89 - [sec.presse.sas@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.sas@sante.gouv.fr)

Cabinet de Véronique Louwagie : 01 53 18 46 94 - [presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr)